

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 5 mai 2009 à 19h30.

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Monsieur Richard Vermette
Siège no 2 Monsieur Daniel Quirion
Siège no 3 Monsieur Luc Poulin
Siège no 4 Monsieur Mario Breton
Siège no 5 Monsieur Denis Champagne
Siège no 6 Monsieur Eric Lapointe

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Herman Bolduc.

Madame Edith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur Herman Bolduc, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux téléspectateurs à l'écoute.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2009-05-130 Il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le numéro 23 : autres items

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 AVRIL ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 20 ET 21 AVRIL 2009

AQUEDUC – ÉGOUTS – ORDURES

4. MANDAT FIRME GÉNIVAR : PROBLÈME DE MANGANÈSE

LÉGISLATION

5. ADOPTION : RÈGLEMENT # 87-2009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-2008 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 56 000 \$ ET D'UTILISER UN SOLDE DISPONIBLE DU RÈGLEMENT 60-2007 D'UN MONTANT DE 187 000 RÉDUISANT L'EMPRUNT DE 575 000\$ À 444 000\$

6. CITERNE : RANG 6 NORD PRÈS DU 290

7. SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE

URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8. MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2007-07-178 :
POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DES
PROPRIÉTÉS DE LA MUNICIPALITÉ ET DES PROMESSES
D'ACHAT

9. SOUMISSIONS : PAVAGE

10. SOUMISSION : ACHAT DE GRAVIER

11. RÉSULTATS DE LA RECHERCHE DE PRIX : NIVELEUSE

12. SUIVI DE LA RENCONTRE : INTERNET HAUTE VITESSE

FINANCES

13. COMPTES DU MOIS

13.1) DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT
BUDGÉTAIRE À LA FIN DE LA PÉRIODE 4

ÉQUIPEMENT - MACHINERIE

14. CAMION DE VOIRIE 2003 :

14.1) ACHAT-AILES

14.2) RÉPARATION DES BOÎTES

LOISIRS-TOURISME-SÉCURITÉ PUBLIQUE

15. SERVICE DES INCENDIES :

15.1) CHOIX DU LOGO – CAMIONS INCENDIES

15.2) CAMIONS INCENDIES : ÉQUIPEMENTS
SUPPLÉMENTAIRES

15.3) OFFRE D'ACHAT: CAMION CITERNE

16. DEMANDE D'APPUI : COUP DE POUCE FAMILLE

17. CLUB DE MOTONEIGISTES BEAUX-SENTIERS :
ACQUISITION D'UN TERRAIN INDUSTRIEL

PERSONNEL

18. VACANCES 2009 : COLS BLANCS

19. EMPLOYÉS TEMPORAIRES EN PÉRIODE ESTIVALE

INFORMATION

20. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES À LA MRC

21. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

22. CORRESPONDANCE

23. AUTRES ITEMS

- OFFRE DE SERVICES : TONTE DES PARCS MUNICIPAUX
- DEMANDE À LA CPTAQ : J.P. ROY BEAUCE EXCAVATION
- FORMATION : INSPECTEUR EN BÂTIMENT

24. PÉRIODE DE QUESTIONS

25. CLÔTURE DE LA SESSION

3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 AVRIL ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 20 AU 21 AVRIL 2009

2009-05-131

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance régulière du 7 avril et des séances extraordinaires du 20 et 21 avril 2009 ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'accepter les procès-verbaux susmentionnés rédigés par la Directrice Générale-Secrétaire-Trésorière en apportant la correction suivante :

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AVRIL 2009

PAGE 2107

On remplace le **premier considérant** de la résolution **2009-04-123**, par le suivant :

Considérant que Monsieur Georges-Edouard Pelchat est créancier hypothécaire avec solde de prix de vente pour les terrains du développement domiciliaire municipal des rues Boutin/Ennis/Pelchat.

4. MANDAT FIRME GÉNIVAR : PROBLÈME DE MANGANÈSE

Ce point est remis au prochain comité de travail.

5. ADOPTION : RÈGLEMENT # 87-2009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-2008 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 56 000 \$ ET D'UTILISER UN SOLDE DISPONIBLE DU RÈGLEMENT 60-2007 D'UN MONTANT DE 187 000 \$ RÉDUISANT L'EMPRUNT DE 575 000 \$ À 444 000 \$

2009-05-132 Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 87-2009, intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 77-2008 afin d'augmenter la dépense pour un montant additionnel de 56 000 \$ et d'utiliser un solde disponible du règlement 60-2007 d'un montant de 187 000\$ réduisant l'emprunt de 575 000\$ à 444 000\$ ».

6. CITERNE : RANG 6 NORD PRÈS DU 290

2009-05-133 **Considérant** qu'une erreur s'est glissée au niveau du numéro de lot dans l'acte de vente de la citerne d'eau située près du 290, rang 6 Nord;

Considérant que nous aurions dû lire lot numéro 28 au lieu de 29;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité de retenir les services de Maître Paul Poirier, notaire, pour corriger l'acte notarié de l'époque et d'autoriser le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer les documents nécessaires.

7. SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE

Attendu que *La Semaine nationale de la santé mentale se déroulera du 4 au 10 mai 2009 à travers tout le Canada;*

Attendu que *L'Association canadienne pour la santé mentale de Chaudière-Appalaches parraine les activités de La Semaine nationale de la santé mentale dans la région de Chaudière-Appalaches;*

Attendu que *La campagne Être bien dans sa tête ça regarde tout le monde valorise que c'est ensemble, individuellement et collectivement que nous pouvons agir en vue de mettre en place les conditions nécessaires à une bonne santé mentale;*

Attendu que *Le sentiment d'identité, élément important de l'estime de soi, sera le sujet développé sous le slogan *On gagne à se Reconnaître* en invitant chaque citoyen à reconnaître réalistement ses forces, capacités et difficultés et l'encouragera à obtenir la reconnaissance de ces caractéristiques par son entourage;*

Attendu que *Une bonne estime de soi est un facteur de robustesse en matière de santé mentale;*

Par conséquent, je, Herman Bolduc, maire de la municipalité de

Saint-Honoré-de-Shenley, proclame par la présente la semaine du 4 au 10 mai 2009 *La Semaine nationale de la santé mentale* dans la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley et invite tous ces citoyens et citoyennes à réagir, peu importe leur milieu, leur rôle, leur statut, et à développer un plus grand sentiment d'identité pour favoriser une meilleure estime de soi et ainsi une meilleure santé mentale.

**8. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2007-07-178 :
POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DES
PROPRIÉTÉS DE LA MUNICIPALITÉ ET DES
PROMESSES D'ACHAT**

Ce point est remis au prochain comité de travail.

9. SOUMISSIONS : PAVAGE

2009-05-134

Considérant qu'en vertu de la résolution 2008-05-99, des appels d'offres sur invitation pour des travaux de rapiéçage et de pavage sur notre réseau routier furent adressés à trois entrepreneurs;

Considérant que la municipalité a reçu trois soumissions et elles se lisent comme suit :

PAVAGE JEAN-LUC ROY INC.

Paveuse : 165.50 \$ / tonne métrique, plus les taxes applicables

Râteau : 284.50 \$ / tonne métrique, plus les taxes applicables

PAVAGE ABÉNAKIS

Paveuse : 174.50 \$ / tonne métrique, plus les taxes applicables

Râteau : 293.00 \$ / tonne métrique, plus les taxes applicables

PAVAGE SARTIGAN

Paveuse : 169.00 \$ /tonne métrique, plus les taxes applicables

Râteau : 288.00 \$ / tonne métrique, plus les taxes applicables

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de retenir la plus basse soumission soit celle de Pavage Jean-Luc Roy Inc.

10. SOUSSION : ACHAT DE GRAVIER

2009-05-135 **Considérant** qu'en vertu de la résolution 2009-04-100, un appel d'offres sur invitation fut adressé à deux compagnies pour l'achat éventuel de granulats en vue du rechargement des rangs ;

Considérant que la municipalité a reçu une seule soumission et qu'elle se lit comme suit :

	PAVAGE ABÉNAKIS
Environ 3 500 tonnes métriques de matériaux granulaires MG20 (03/4)	7.50
Environ 100 tonnes métriques de matériaux granulaires MG20 (03/4) certifiés	8.80
Environ 250 tonnes métriques de matériaux granulaires MG56-0 (2 pouces ½)	8.25
Environ 1000 tonnes métriques de matériaux granulaires MG112 (4 pouces)	7.05

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin , appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité de retenir la soumission de Pavage Abénakis.

11. RÉSULTATS DE LA RECHERCHE DE PRIX : NIVELEUSE

2009-05-136 **Considérant** qu'une recherche de prix fut effectuée auprès de trois compagnies pour la location d'une niveleuse;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de retenir les services de la niveleuse Champion, modèle 720 A VHP, année 1993 de la compagnie Pavage Sartigan au taux horaire de cent trente dollars (130\$), taxes en sus.

12. SUIVI DE LA RENCONTRE : INTERNET HAUTE VITESSE

2009-05-137 **Considérant** qu'à la rencontre du 29 avril dernier, les représentants de la compagnie TSE de St-Ephrem ont présenté aux membres du comité provisoire Télécom et aux élus des municipalités de Saint-Benoît-Labre et de Saint-Honoré-de-Shenley, l'étude de faisabilité pour le projet d'implantation de la fibre optique (Internet Haute Vitesse) dans les secteurs non desservis de nos municipalités;

Considérant que suite à ladite étude, les municipalités de Saint-Benoît-Labre et de Saint-Honoré-de-Shenley désirent présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme «Communautés rurales branchées »;

Considérant qu'il est stipulé dans le guide de demande d'aide financière et formulaire dudit programme que le promoteur admissible peut être un regroupement de municipalités locales dont l'une a acquis une compétence en vertu d'une entente intermunicipale;

Considérant que la municipalité de Saint-Benoît-Labre accepte par sa résolution 120041-05-2009 de conclure une entente intermunicipale et de déléguer sa compétence conformément à la Loi sur les compétences municipales à la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley accepte:

D'être promoteur et de conclure une entente intermunicipale avec la municipalité de Saint-Benoît-Labre dans laquelle cette dernière délègue sa compétence conformément à la Loi sur les compétences municipales et établit les modalités de gestion, d'exploitation et d'entretien des installations du réseau;

D'autoriser le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer ladite entente intermunicipale;

DE présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Communautés rurales branchées » et de convenir d'un protocole d'entente avec le ministre responsable.

13. COMPTES DU MOIS

2009-05-138

Les comptes du mois d'avril sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables du mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2009 au montant de 88 335.87\$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 35 896.50\$, les comptes à payer représentent 30 851.90\$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 21 587.47\$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal

Article 961

Je, soussignée, Edith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires

disponibles prévus au budget 2009 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2009-05-138.

Edith Quirion, D. G.- Sec.-Trés.

13.1) DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE À LA FIN DE LA PÉRIODE 4

La Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière dépose et présente les états financiers (rapport budgétaire) de la municipalité à la fin du mois d'avril 2009.

14. CAMION DE VOIRIE 2003 :

14.1) ACHAT – ATTACHE POUR LES AILES

2009-05-139 Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de quatre ensembles d'attaches d'ailes pour les camions de voirie 2003 au montant de mille cinq cents dollars (1 500) chacune, taxes en sus.

14.2) RÉPARATION DES BOÎTES

2009-05-140 **Considérant** que les boîtes à gravier et/ou à sel des camions de voirie sont corrodées et même perforées à des endroits;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité d'autoriser les employés municipaux à faire réparer les boîtes des camions de voiries.

15. SERVICE DES INCENDIES :

15.1) CHOIX DU LOGO – CAMIONS INCENDIES

2009-05-141 Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'apposer le logo de la municipalité sur les portières des nouveaux camions incendies.

15.2) CAMIONS INCENDIES : ÉQUIPEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

2009-05-142 **Considérant** qu'il est nécessaire, en vertu des nouvelles normes ULC, d'acquérir des équipements supplémentaires pour les nouveaux camions incendie;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de :

- deux appareils respiratoires au montant de quatre mille quatre cent quarante-neuf dollars (4 449\$) chacun, plus les taxes applicables;

- huit cents pieds de boyau 1 pouce et $\frac{3}{4}$ pour la somme de deux mille trois cent vingt dollars (2 320\$);
- cent cinquante pieds de boyau 2 pouces et $\frac{1}{2}$ pour la somme de sept cent quarante dollars (740\$);
- Un support pour les appareils respiratoires et un muret de séparation pour la somme de deux cent quatre-vingt-quatre dollars (284\$) pour chaque camion, taxes en sus;
- Changement du modèle de chargeur à batterie pour la pompe portative au coût de sept cent quatre dollars (704\$) pour chaque camion, taxes en sus.

15.3) OFFRE D'ACHAT : CAMION-CITERNE

2009-05-143

Considérant que la municipalité a demandé des offres à différents ferrailleurs pour la vente du camion-citerne accidenté;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité

DE retenir l'offre déposée par Pièces d'Auto Rock Drouin et de lui vendre le camion-citerne accidenté (no de série TCE665V606498) pour la somme de sept cent soixante-dix-sept dollars (777\$) plus taxes;

D'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer tous les documents nécessaires.

16. DEMANDE D'APPUI : COUP DE POUCE FAMILLE

2009-05-144

Considérant que l'organisme *Coup de pouce famille* est impliqué dans notre localité depuis l'année 2008;

Considérant qu'elle a aidé à la formation d'un comité dans la communauté;

Considérant qu'elle a collaboré en aidant la maison des jeunes, à la participation de la journée hiver famille ainsi à faire des ateliers d'art plastique à l'École Ste-Thérèse;

Pour tous ces motifs, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité d'appuyer le Comité Coup de pouce famille dans leur activité.

17. CLUB DE MOTONEIGISTES BEAUX-SENTIERS : ACQUISITION D'UN TERRAIN INDUSTRIEL

Ce point est remis au prochain comité de travail.

18. VACANCES 2009 : COLS BLANCS

2009-05-145

Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'autoriser les semaines de vacances des employés selon l'horaire suivant :

Semaine débutant le

Madame Edith Quirion

26 juillet 2009
2 août 2009

Madame Quirion prendra sa 3^e semaine de vacances à concurrence d'une journée par semaine pendant 5 semaines soit les vendredis du mois de juillet et août 2009.

Madame Francine Talbot prendra ses quatre (4) semaines de vacances au cours du mois de juin ou un peu plus tard au cours de l'année.

19. EMPLOYÉS TEMPORAIRES EN PÉRIODE ESTIVALE

2009-04-146

Considérant que Monsieur Guy Veilleux est présentement en congé de maladie;

Considérant que des effectifs supplémentaires sont à prévoir afin d'acquitter l'ensemble des travaux à effectuer;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de retenir les services de Messieurs Marc-André Drouin, René Quirion et Steeve Drouin.

20. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES À LA MRC

Monsieur Herman Bolduc, maire, résume les principaux points discutés à la table des maires lors de la dernière réunion de la MRC.

21. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

Monsieur Mario Breton, délégué, résume les principaux points discutés à la séance régulière de la Régie Intermunicipale.

22. CORRESPONDANCE

La Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière, Madame Edith Quirion, fait lecture et dépose des bordereaux de correspondance du mois d'avril 2009. Certaines correspondances sont lues à la demande du conseil.

23. AUTRES ITEMS :

- **OFFRE DE SERVICES : TONTE DES PARCS MUNICIPAUX**

2009-05-147

Considérant que Madame Tania Champagne offre ses services pour la tonte de la pelouse au parc municipal (coin des rues Collège et Principale) et au Parc Frédéric Cloutier;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par

Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de retenir les services de Madame Tania Champagne pour la tonte de la pelouse du parc municipal au coin des rues Collège et Principale ainsi que du parc Frédéric Cloutier au taux horaire de neuf (9) dollars.

- **DEMANDE À LA CPTAQ : J.P. ROY BEAUCE EXCAVATION**

2009-05-148

Considérant que l'entreprise J.P. Roy Beauce Excavation demande à la Commission de la Protection du territoire agricole du Québec de renouveler, pour une période de 10 ans, l'autorisation d'exploiter le banc de sable et de gravier appartenant aux Élevages L.D. Ltée (Pierre Demers) sur les lots 13 A et 13 B du rang 11 Sud et d'une partie du lot 18 B rang 10 Sud du cadastre du Canton de Shenley;

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage et qu'il n'a pas d'autre espace approprié disponible ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole pour ce type d'exploitation;

En conséquence il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité de recommander à la Commission de la Protection du territoire agricole du Québec d'autoriser, l'entreprise J.P. Roy Beauce Excavation, d'utiliser à une fin autre que l'agriculture les lots 13 A et 13 B du rang 11 Sud et une partie du lot 18 B rang 10 Sud du cadastre du Canton de Shenley, appartenant aux Élevages L.D. Ltée, pour l'exploitation du banc de sable et de gravier.

- **FORMATION : INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

2009-05-149

Considérant que Monsieur Rolland Carrier, inspecteur en bâtiment, désire suivre la formation ayant pour titre *Le zonage agricole* ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription de Monsieur Rolland Carrier à la formation citée en préambule au montant de quatre cent quarante-cinq dollars (445 \$), taxes en sus.

24. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables présents posent diverses questions aux membres du conseil.

25. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2009-05-150

Il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité de mettre fin à la présente séance. Il est 20h50.

HERMAN BOLDUC, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.